

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE SANS PUBLIC (CRISE SANITAIRE)

27 MAI 2021 A 19H00

SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sans public (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur Sylvestre ANSELMi, 1^{er} adjoint au maire.

Présents : M. Sylvestre ANSELMi – Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – Mme Meriem BEN HADDOU – M. Christian FIGHIERA – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Annick FILLON – Mme Patricia PONTIS - M. Claude TKACZYK – M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Rosaria ILLARIO

Ont donné procuration :

- . Mme Patricia ALLOUCH pour Mme Céline ZAMBON
- . Mme Claudine TURRINI pour M. Jean-Barthélémy VAUTEL
- . M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
- . M. Christophe VESTRI pour M. Sylvestre ANSELMi

Absent excusé :

- . M. Stéphane CHERKI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU, désignée à l'unanimité

Rapporteurs : M. Sylvestre ANSELMi, 1^{er} adjoint au maire, Mme Céline ZAMBON adjointe au maire déléguée au tourisme, à la culture, à la communication, à la jeunesse, au sport et à l'accessibilité, M. Patrick LADU adjoint au maire délégué aux finances, au développement économique et à la vie associative, Mme Virginie SOULIER adjointe au maire déléguée aux travaux, au développement durable et aux affaires maritimes, M. Christian FIGHIERA adjoint au maire délégué aux espaces verts et au jardin exotique.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Une modification est apportée à l'ordre du jour :

- Retrait du point n°7 : convention de servitude

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT. Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

23.04.2021	2021-39	Signature d'une convention avec la Direction des Activités portuaires et maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la mise à disposition à titre gracieux d'un bateau communal à la Capitainerie du Port Silva Maris à Eze bord de mer du 23/04/2021 au 30/09/2021 inclus.
22.04.2021	2021-40	Signature d'une convention avec Monsieur Lorenzo DARDANELLO du 01/05/2021 au 15/09/2021 pour la location d'un chalet n°1 situé avenue de la Liberté 06360 EZE, 500 € par mois.
02.04.2021	2021-41	Signature d'un avenant n°2 à la convention avec Jean-Philippe MOLLO pour l'exonération du paiement de la redevance de son camion pizza pour les mois d'avril et mai 2021, 67 € par mois, suite à la crise sanitaire.
23.04.2021	2021-42	Signature d'un bail d'habitation avec Melle Melody BARONCHELLI pour la location à caractère social d'un appartement 2 pièces Résidence So Infiny, route de La Turbie du 01/07/2021 au 30/06/2027, 570 € par mois
22.03.2021	2021-43	Signature d'une convention avec Mme Benice COOPER pour la location d'une place de parking sur le parking du snack Saint-Laurent, du 01/04/2021 au 31/12/2021, 50 € par mois
12.04.2021	2021-44	Signature d'une convention avec la société NICE KIDS PARTY pour la mise à disposition à titre gracieux des ruines du Jardin exotique (<i>shooting photos</i>) le mercredi 14/04/2021 de 8h à 12h
03.05.2021	2021-45	Signature d'une convention avec la société MONACLEAN pour la location d'un terrain de 380 m ² chemin de Barnessa inférieur à EZE du 23/05/2021 au 31/12/2022, 1 600 € par mois
03.05.2021	2021-46	Signature d'une convention avec la société de chasse CANTA PERDRIX pour la location à titre gracieux d'un local route du Mont Gros du 15/05/2021 au 14/05/2022
03.05.2021	2021-47	Signature d'un avenant n°1 pour les sanitaires du tennis du bord de mer qui seront nettoyés le lundi et le jeudi, et le court de tennis qui sera nettoyé avec le souffleur le jeudi, de 12h00 à 13h00 par un agent

		communal.
06.04.2021	2021-48	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour un immeuble bâti sur terrain propre, maison de 101 m ² habitables, sise 253 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, cadastré AS 376. Prix de vente : 820.000 €
15.04.2021	2021-49	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour un immeuble bâti sur terrain d'une contenance de 2 717m ² , villa de 329 m ² habitables, située dans un ensemble immobilier non soumis au statut de la copropriété « DOMAINE DU VAL DES COSTES » sise 578 B Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, cadastrée AR 168. Prix de vente : 3 600 000 €
15.04.2021	2021-50	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour un immeuble bâti sur terrain propre d'une contenance de 1420m ² , villa de 250m ² habitables, sise 2426 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, cadastrée AV 76/78/79. Prix de vente : 1 000 000 €
20.04.2021	2021-51	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour un immeuble soumis au statut de la copropriété, lot 43, une maison de 86,77m ² habitables, lot 57 un garage, sis 7B Avenue de Provence, BC 335/403. Prix de vente 400.000 €
05.05.2021	2021-52	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour un immeuble à usage d'habitation bâti sur terrain propre d'une contenance de 367m ² , sis 2 avenue du Cap Roux, cadastré BE 153 / 154. Prix de vente : 2 200 000 €
05.05.2021	2021-53	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour des locaux dans un bâtiment en copropriété, lot 229 un garage, lot 239 une cave, lot 243 une cave, lot 248 un appartement de 77,27m ² , lot 249 un appartement de 41,02m ² , lot 299 un parking, sis 379 avenue de La Turbie, cadastrés AN 157 / 158 / 163 / 389, AP 189 / 370 / 372 / 398 / 401 / 404 / 516 / 517 / 518. Prix de vente : 1.067.000 €
05.05.2021	2021-54	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour un immeuble bâti sur terrain propre d'une contenance de 1664m ² , surface habitable 228,37m ² , sis 277 E chemin de Toscane inférieur, cadastrée AW 206. Prix de vente : 1.630.000 €
05.05.2021	2021-55	Signature d'un avis défavorable à la préemption pour des locaux dans un bâtiment en copropriété, lot 5, une villa 195,46M ² habitables, lot 1 : un parking, lot 3 : 4 places de parking et local, sis 1200 boulevard du Maréchal Leclerc, cadastré AE 253 / 256. Prix de vente : 2.400.000 €
20.05.2021	2021-56	Signature d'un avis favorable à la préemption pour un immeuble bâti sur terrain propre d'une contenance

		de 105m ² (parcelles de terre à usage de parking), sis 764C Boulevard Maréchal Leclerc, AI 273, 274, 275, 276, 292, 293, 294, 295. Prix de vente : 1,00 € (valeur vénale des 8 emplacements évaluée à 40.000,00 € [8x5.000 €]).
--	--	--

2. Désignation d'une femme et d'un homme représentant notre assemblée, au sein du collège proximité du Conseil de développement durable et de proximité

Ce conseil a été créé par la Métropole Nice Côte d'Azur. Le conseil municipal doit désigner deux personnes pour y représenter la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Procède à la désignation du binôme composé d'une femme et d'un homme représentant notre assemblée, au sein du collège proximité du Conseil de développement durable et de proximité, regroupant les représentants des communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Sont désignés :

- Madame Claudine TURRINI en qualité de représentante,
- Monsieur Jean-Barthélémy VAUTEL en qualité de représentant.
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

II) RESSOURCES HUMAINES

3. Instauration du télétravail

En raison de la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an, le télétravail a été vivement encouragé par l'Etat, y compris dans le secteur public. Plusieurs agents de la commune ont été placés en télétravail, au moins à temps partiel. Cette procédure a été autorisée à titre exceptionnel mais doit faire normalement l'objet d'une mise en place formalisée notamment par l'adoption d'une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A LA MAJORITE** : M. Christian FIGHIERA (et M. Boris KRUNIC par procuration) votent contre.

- Instaure la possibilité du télétravail au sein de la mairie d'Eze à compter du 1^{er} juin 2021 ;
- Valide les critères et modalités d'exercice du télétravail telles que présentés ci-dessus ;

- Décide que les crédits correspondants soient inscrits au budget ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

4. Plan de formation

La commune doit rendre public son plan de formation pour ses agents, après approbation par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- De valider le plan de formation 2021-2022 joint à la présente délibération ;
- De mandater Monsieur le maire ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

5. Convention de vacations d'urbanisme

La commune doit dématérialiser ses anciennes autorisations d'urbanisme. Elle souhaite confier à une spécialiste les vacations nécessaires pour le faire. Le conseil municipal doit se prononcer sur les conditions de cette mise en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Recrute, à partir du 1^{er} juin 2021 et pour une durée totale d'un an, un vacataire pour réaliser le classement et la dématérialisation des anciennes autorisations d'urbanisme ;
- Fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de treize euros (13€) de l'heure ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

6. Création de postes

Il s'agit de placer des agents déjà titulaires de la collectivité en position d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) comme la loi le permet désormais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Crée deux emplois permanents d'Atsem, à temps partiel (90 %), à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

III) URBANISME

7. Convention de servitude Chauvet-Médecin

Cette convention existait déjà mais elle est ancienne est exprimée en francs. La trésorerie demande donc à la commune de bien vouloir l'actualiser.

RETIRE

IV) FINANCES

8. Fonds de concours 2021 avec la Métropole Nice – Côte d'Azur

Il s'agit d'approuver le fait d'abonder le montant de la somme récurrente consacrée par la métropole à l'exercice de ses compétences sur le territoire de la commune d'Eze.

recettes investissement			dépenses d'investissement	
	travaux éclairage public	100 000 €	travaux éclairage public - av de la Liberté	100 000 €
	récurrent voirie	128 000 €	Chemin des culasses	12 000 €
			Chemin de la Trinité Victor	42 000 €
part commune Eze 228 K€	Fonds de concours	228 000 €	RM6007 - Carrefour Verdun -Turbie	23 000 €
total recettes investissements	456 000 €		Av de Verdun - reprise trottoir	5 000 €
			Réfection retournement RM 6007	50 000 €
			Av de la Marne	17 000 €
			Av des Diables Bleus	20 000 €
			RM 6007 - Av Bella Vista	45 000 €
			Chemin du mont gros	19 000 €
			Av de Provence	11 000 €
			Av Raymond Poincaré	6 000 €
			Opérations complémentaires	106 000 €
			Total dépenses d'investissement	456 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Adopte la convention de fonds de concours ci-joint ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

9. Taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE)

Cette taxe a été fixée par la commune en début d'année mais il est nécessaire de la reprendre pour y apporter davantage de précision.

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
16,20 €	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Retire la délibération n° 2021_38, en date du 8 avril 2021 ;
- Adopte le tarif mentionné dans le tableau ci-dessus pour 2022 ;
- N'applique pas d'exonération ou de réfaction sur ce tarif ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

10. Fixation du prix d'accès à la conférence donnée par Pierre-Jean Chalengeon

Le célèbre spécialiste et collectionneur d'objets relatifs à Napoléon Bonaparte donnera une conférence sur son héros à la mi-juillet. L'hôtel de la Chèvre d'Or accepte de nous laisser utiliser gratuitement sa terrasse et offre même une coupe de Champagne à chaque personne y assistant. Toutefois, il reste des frais à couvrir pour l'organisation de cet événement (transports, hébergement...). Il est donc proposé de fixer à 15€ l'accès à la conférence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Fixe le prix d'entrée à la conférence à quinze euros (15 €) par personne ;
- Décide que la jauge de la conférence ne dépassera pas 60 personnes en raison du contexte de crise sanitaire ;
- Décide que l'âge minimal des participants soit fixé à 15 ans sans réduction de tarif ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

11. Subvention à l'association SLE

L'association Saint-Laurent d'Eze (SLE), qui se propose de défendre les intérêts des habitants de ce quartier, a présenté une demande de subvention tardive. Le conseil municipal souhaite néanmoins lui verser une subvention, à savoir 300 €.

M. Fighiera regrette qu'on demande à tous les Ezasques de payer pour un seul quartier.

Mme Soulier regrette que l'accès à cette association soit limité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Décide de verser la somme de trois cents euros (300 €) à l'association Saint-Laurent d'Eze (SLE), et d'imputer la dépense au compte 6574 du budget communal 2021 ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

12. Subvention au Comité des Fêtes

A l'occasion des fêtes patronales, le comité des fêtes se montre particulièrement impliqué. Il souhaite organiser un concert le 17 août avec le chanteur corse Jean Menconi. Il demande pour cela une participation de la commune à hauteur de trois mille euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Verse la somme de trois mille euros (3 K€) au Comité des fêtes d'Eze et d'imputer la dépense au compte 6574 du budget communal 2021 ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

13. Demande de subventions pour la nouvelle école du bord de mer

Cette délibération a déjà été prise mais le cabinet de conseil qui aide la commune à obtenir des subventions nous a conseillé de la reformuler de façon plus précise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Approuve le plan de financement ci-après, s'élevant à 4 695 031 € HT, soit 5 634 037 € TTC :

Plan de FINANCEMENT PREVISIONNEL							
COUT ESTIMATIF DE L OPERATION							
Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent correspondre, ligne par ligne, à chaque justificatif transmis (devis non signés ou documents établis par des bureaux d'études, maîtres d'œuvre, artisans)							
DEPENSES				RESSOURCES			
Nature des dépenses	Montant HT	Taux (%)	Ressources	Montant HT	Taux SUBVENT	Taux (%) *	
Bureaux d'études	55 940 €	1,2%	DSIL 2021 ou plan de relance	1 173 758 €	25%		
AMO GESCEM	24 975 €	0,5%					
Maîtrise d'œuvre	425 622 €	9,1%	S/TOTAL aides publiques Etat (HT)	1 173 758 €		25%	
Travaux estimation 15 juillet 2019 - 17 lots - phase APD	3 208 703 €	68,3%					
Travaux coût supplémentaire phase analyse offres	949 792 €	20,2%	Conseil départemental - constructions scolaires	360 000 €	60%		
Frais divers	30 000 €	0,6%					
			S/TOTAL autres aides publiques (HT)	360 000 €		8%	
			Autofinancement	3 161 273 €			
			S/TOTAL autofinancement (HT)	3 161 273 €			
COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	4 695 031 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES HT	4 695 031 €		33%	
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC	5 634 037 €						
(*) Proratiser le montant des autres subventions obtenues (si le montant des dépenses éligibles est différent de la présente demande)							
				Taux moyen augmentation travaux tous lots phase analyse	0,22839804		
Détail Travaux							
VRD espaces verts	307 890 €						
Equipements cuisine et ascenseur	81 873 €						
Bâti	3 768 732 €			Base constructions scolaires - plafond	600 000 €		
Dont bâti scolaire	2 512 488 €						
Dont bâti logements	1 256 244 €						

- Sollicite des subventions auprès des financeurs suivants :
 - L'Etat au titre de la DSIL 2021 ou du Plan de relance 2021 ;
 - Le département des Alpes-Maritimes au titre des constructions scolaires ;
 - Tout(s) autre(s) partenaire(s) que serait(ent) amené à flécher le cabinet Finances et Territoires
- Décide de l'exécution desdits travaux inscrits au budget de la commune, après attribution des lots par la commission d'appel d'offres prévue en juin 2021 ;
- Charge le cabinet Finances et Territoires de monter et de déposer les dossiers de subvention (ou en cas d'impossibilité via le service « marchés publics – subventions » de la commune d'Eze) ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

14. Fixation des tarifs du billet groupé avec la villa Ephrussi

Le gestionnaire de la villa-musée Ephrussi de Rothschild nous a demandé d'augmenter d'1€ la part de ce billet groupé qui lui est destinée, ce qui donne le tableau ci-dessous.

		Le Jardin exotique d'EZE	La Villa Ephrussi de Rothschild	Total
Plein tarif (adultes individuels)	Répartition par site et prix de vente	5€	14€	19€
Tarif réduit (12 – 17 ans inclus,	Répartition par site	2€	12,50€	14,50€

étudiants, groupes et TO)	et prix de vente			
---------------------------	------------------	--	--	--

Monsieur FIGHIERA s'étonne que la part communale soit si basse mais recommande néanmoins de ne pas l'augmenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** :

- Valide l'avenant n°5 joint à la présente délibération ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

15. Convention de remboursement des participations et annuités d'emprunts afférents à la compétence transférée « Concession de la distribution publique d'électricité »

La commune a accepté que la métropole reprenne les compétences qu'elle avait confiées auparavant au Sdeg. NCA a donc également repris à sa charge le remboursement des emprunts réalisés par le Sdeg au profit de la commune. Il s'agit de déterminer par convention la participation de la commune à ce remboursement.

Mme Gianton regrette de ne pas avoir plus de précisions sur ces emprunts.

Mme Soulier confirme que les travaux qui ont justifié ces emprunts ont bien été faits. M. Ladu confirme qu'il n'est pas possible de les rembourser directement dans la mesure où la métropole a fait une estimation de la part de ces emprunts affectée à la commune.

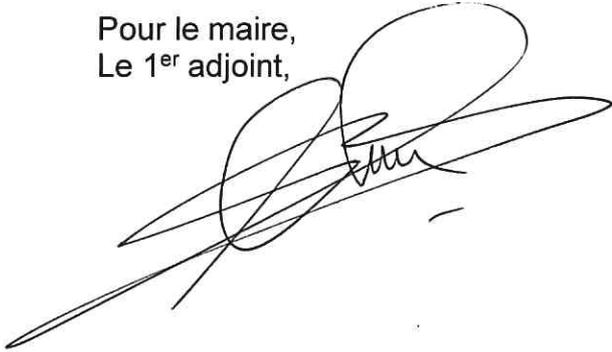
M. Fighiera rappelle que le Sdeg avait une très mauvaise réputation en termes de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE** : Mesdames Annick FILLON, Valérie BUSILLET et Isabelle GIANTON s'abstiennent

- Approuve les termes du procès-verbal et de la convention tripartite annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le procès-verbal et la convention tripartite ainsi qu'à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50.

Pour le maire,
Le 1^{er} adjoint,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Sylvestre ANSEMI

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'M' and 'B' followed by a horizontal line.

Meriem BEN HADDOU

